

RAPPORT LEC29

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A.1. Résumé de la démarche

QUADRA CAPITAL PARTNERS France (QCPF) exerce une activité de conseil en investissement. Dans le cadre de son activité, les critères ESG sont analysés par des collaborateurs de QCPF. QCPF ne prend pas en compte de manière systématique les critères ESG pour conseiller les produits financiers, mais 67% des fonds conseillés sont articles 8 ou 9.

A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Non Applicable, QCPF exerce une activité de conseil en investissement.

A.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

Non Applicable

B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

QUADRA CAPITAL PARTNERS France exerce une activité de conseil en investissement. L'entreprise d'investissement ne gère aucun produit financier.